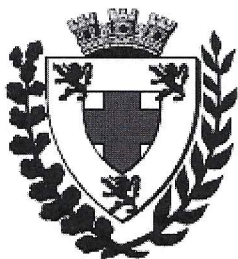


DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille quinze**, le **vingt-cinq novembre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 18/11/2015**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BRENOT Georges, BERNARD Marie-Françoise, LARZUL Jérôme, VANNESTE Eric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHAX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, BOUREZ Delphine, Ludivine PIETRZAK, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, ADYNS Guy, CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BALSACK Sylvie qui donne procuration à Guy ADYNS

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

**IMPASSE DRUBEL
Parcelle AL 424
Procédure
Etat d'abandon manifeste
Transfert propriété dans le
Domaine communal**

Par délibération du 1^{er} octobre 2014, le Conseil Municipal a entériné l'engagement de procédure de déclaration en état d'abandon manifeste pour la parcelle située Impasse Drubel et cadastrée AL 424 : ce bien, inoccupé depuis de très nombreuses années, représentant une gêne pour le voisinage et des riverains de l'impasse ayant indiqué à la Municipalité être candidats à l'achat de ce bien.

Conformément aux articles aux articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du code général des collectivités territoriales, les formalités d'affichage du procès-verbal provisoire ont été exécutées (en mairie - à proximité du bien et mention dans les journaux Nord Eclair et Voix du Nord).

Un procès-verbal définitif vient de constater l'absence d'exécution de remise en l'état dudit bien.

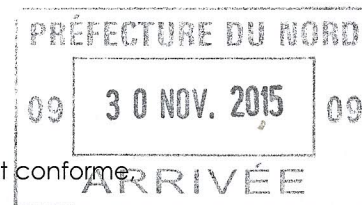
Il vous est donc proposé d'entériner l'état d'abandon manifeste de la parcelle cadastrée AL 424.

Après enregistrement de cet accord par les services fiscaux, une vente pourra être faite.

il est proposé au Conseil Municipal d'engager la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste pour la parcelle AL 424.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



Pour extrait conforme

Le Maire,

Alain GONCE

